

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_25
id. 6660

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Sont absents :

M. BAYLET, Mme RABAULT

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**RÉFECTION TOTALE DE LA LINGERIE DE L'EHPAD
"RÉSIDENTE DU LAC" À LA FRANÇAISE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération ou par tranche.

Le centre communal d'action sociale de Lafrançaise sollicite une aide départementale (deuxième tranche) en vue de rénover totalement la lingerie de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du Lac » à Lafrançaise (PAEM - SDB00761).

Le coût des travaux s'établit à 148 554,26 € TTC, réparti comme suit :

- Gros œuvre	42 589,20 €
- Équipements, aménagement.....	61 749,57 €
- travaux électricité, plomberie.....	<u>19 456,45 €</u>
- TOTAL HT	123 795,22 €
- TVA	<u>24 759,04 €</u>
- TOTAL TTC	148 554,26 €

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est éligible à la politique de modernisation des établissements pour personnes âgées pour le montant de 29 711 € correspondant à 20 % du coût TTC des travaux de la tranche.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	29 711,00 €
- Emprunt	<u>118 843,26 €</u>
- TOTAL TTC	148 554,26 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 avril 2021 relative aux travaux de mise aux normes des salles de bain de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (première tranche),

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale de 29 711 € versée au centre communal d'action sociale de Lafrançaise pour la réfection totale de la lingerie de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du Lac » à Lafrançaise (deuxième tranche) ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 Programme P017 - Opération O004 - Enveloppe E07 et inscrits au budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL